

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023.049

Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°14 : Electricité – Courants faibles– Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n°14, notifié le 23 décembre 2021 à l'entreprise Grandchamp Frères.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise Grandchamp Frères, titulaire du lot n°14 : électricité – courants faibles, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificatives par le maître d'œuvre comprenant :

- La modification de l'alimentation générale et du comptage ;
- L'équipement des locaux (luminaires, organes de commande et prises de courant) ;
- Les alimentations particulières ;
- Reprise et déplacement des attentes électriques suites aux modifications des cloisons et de l'aménagement du mobilier ;
- Suppression de l'alarme intrusion et du contrôle d'accès ;
- Ajout de deux bornes de recharge des véhicules électriques.

Ces modifications entraînent une plus-value de 23 172,43 € HT, soit 27 806,92 € TTC sur le montant total du marché.

2023.049

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise Grandchamp Frères, titulaire du lot n°14 après avoir été approuvé par délibération n°2022.114 du Conseil Municipal du 14 novembre 2022, il entraînait une plus-value de 11 712,80 € HT, soit 14 055,36 € TTC.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 247 425,30 € HT, soit 296 910,36 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 34 885,23 € HT, soit 41 862,28 € TTC, le montant des modifications s'élève donc à 14,10 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 282 310,53 € HT, soit 338 772,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 établi par le maître d'œuvre pour ce lot,

ARTICLE 2 : AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.